

## LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
36000-1	Pièces de monnaie en n'importe quel métal, émises pour servir de numéraire par l'autorisation du gouvernement d'un pays quelconque, d'un poids et d'un dessin autorisés; pièces de monnaie en or . . . . .	† En fr.	En fr.
36100-1	Or et argent en feuilles; tombac en feuilles ou clinquant; bronze en poudre	20 p.c.	11.3 p.c.
36200-1	Articles consistant entièrement ou partiellement en argent sterling ou autres articles en argent, n.d.; objets fabriqués en or ou en argent, n.d. . . . .	22½ p.c.	11 p.c.
36205-1	Pièces de métal plaquées pour reliures à feuillets mobiles . . . . .	12½ p.c.	8 p.c.
36210-1	Articles de toilette de toutes sortes, y compris les vaporisateurs, les brosses, les polissoirs, les tire-boutons, les peignes, les gratte-ongles, les réceptacles à cheveux, les miroirs à main, les écrins, les ciseaux de manucure, les limes à ongles, les bouteilles à parfum, les boîtes à houppes, les chausse-pieds, les plateaux et les pinces, dont la partie composante fabriquée de principale valeur est le sterling . . . . .	20 p.c.	11.3 p.c.
36215-1	Articles nickelés, dorés ou plaqués par galvanoplastie, n.d. (à l'exclusion de pièces de fermetures à coulisse) . . . . .	17½ p.c.	10.2 p.c.
36220-1	Allume-cigares et allume-cigarettes, n.d., nickelés, dorés ou plaqués . . . . .	20 p.c.	15 p.c.
36300-1	Fil de platine et barres, bandes, feuilles ou plaques de platine; platine, palladium, iridium, osmium, ruthénium et rhodium, en morceaux, lingots, poudre, éponge ou sous forme de déchets . . . . .	† En fr.	En fr.
Ex. 36400-1	Poussière de diamant mêlée à un véhicule, en cartouches ou en tubes, la partie constituante de première valeur étant la poussière de diamant . . . . .	17½ p.c. (En fr.)	En fr.
36500-1	Composition et métal plaqué, en barres, lingots ou noyaux, pour la fabrication de boîtiers de montres, de bijouterie, de fil d'or et d'argent doublé sans soudure et pour des usages dentaires . . . . .	7½ p.c.	5.5 p.c.

† Taux de base non-consolidé sous le GATT.